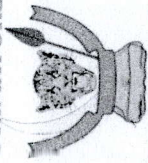


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 127/2024

**A LA SOCIETE I SERVICE TELECOMS.**

Après avoir reçu le contrat du marché n° CF/MF/CNSSAP/DG/DMG/2024/013, conclu avec la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat « CNSSAP », pour un montant total hors taxe de dollars américains vingt-huit mille soixante (USD 28 060) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent nonante-six, quarante-deux centimes (USD 196,42), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 11/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Scellé de l'Etablissement

M. SIMON KAYEMBE MBAYI  
Directeur Général